

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD61

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 28

Au début de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« maximale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.